

UVE DE COLOMBELLES PROJET DE 3^e LIGNE DE FOUR



CONCERTATION PRÉALABLE
du 10 juin au 31 juillet 2025



DU 10 JUIN AU 31 JUILLET 2025

Vous êtes invités à participer à la concertation préalable pour la création d'une 3^e ligne de four à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Colombelles, gérée par le SYVEDAC.

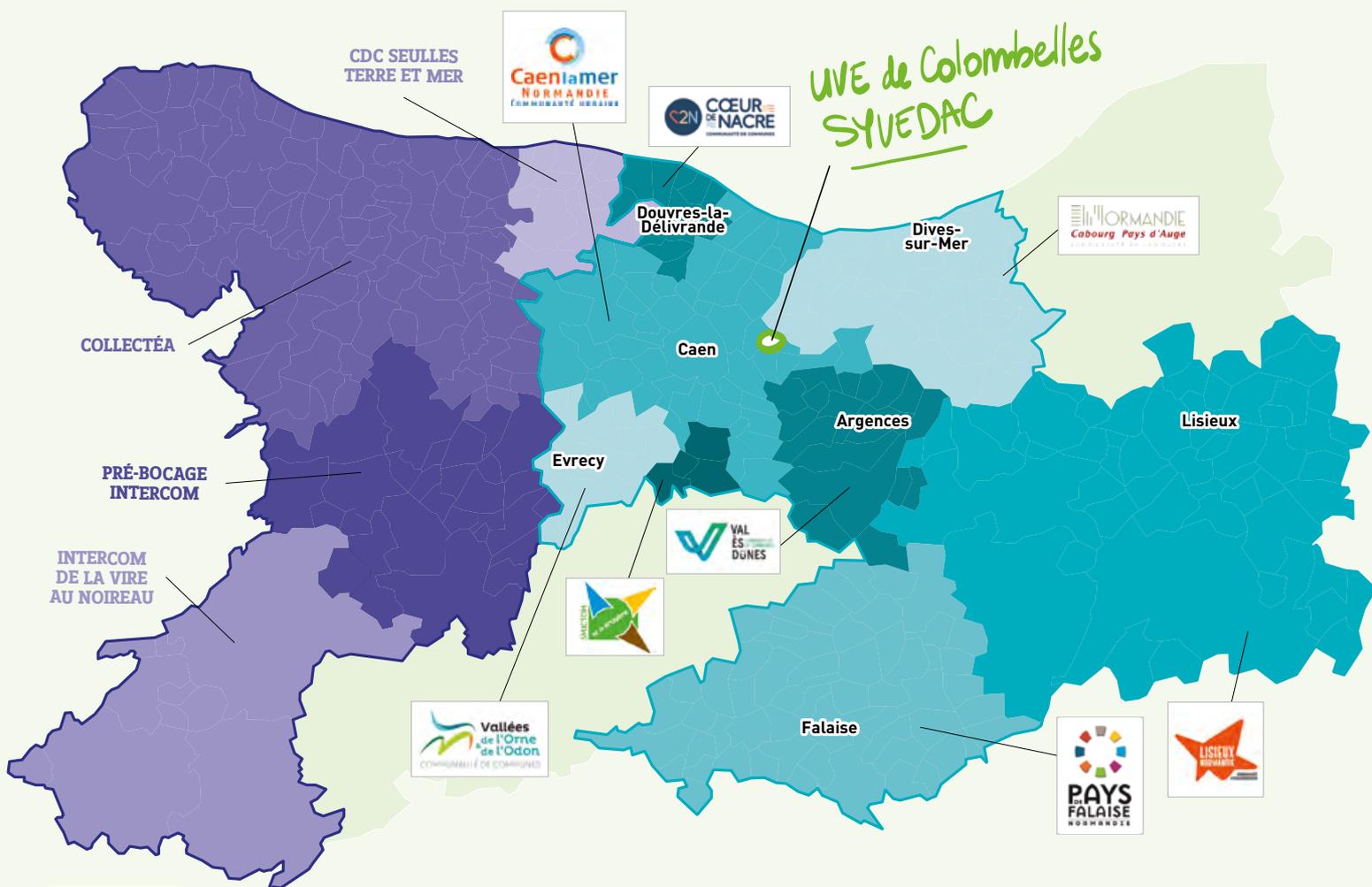
Ce projet a pour but d'augmenter la capacité de traitement de déchets de l'UVE afin de répondre à des enjeux économiques et environnementaux.



QUI SE CHARGE DU TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS ?

LE SYVEDAC

Basé à Colombelles, le SYVEDAC est en charge du traitement et de la valorisation des ordures ménagères de 252 communes réparties sur 8 intercommunalités. Il assure également en lien étroit avec ses adhérents des missions de prévention et de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets.



LE SEROC

Ce syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers regroupe 160 communes situées dans l'ouest du Calvados. À l'inverse du SYVEDAC, le SEROC a recours à l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles des habitants de son territoire.

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ?

1

Vous déposez vos ordures ménagères non recyclables dans votre poubelle grise



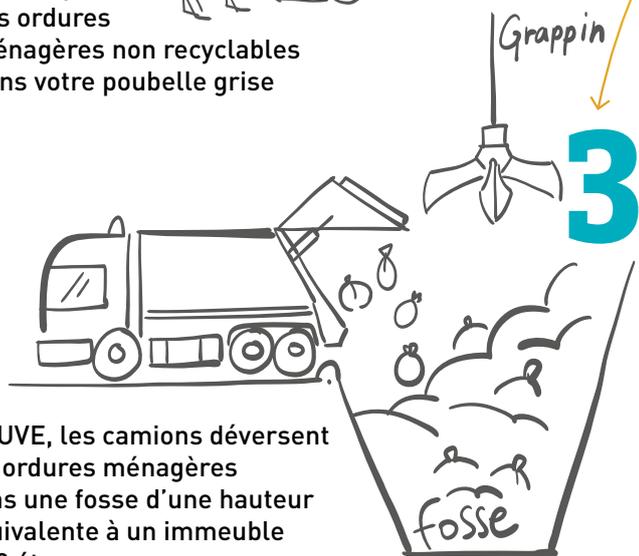
2

Les ordures ménagères sont collectées



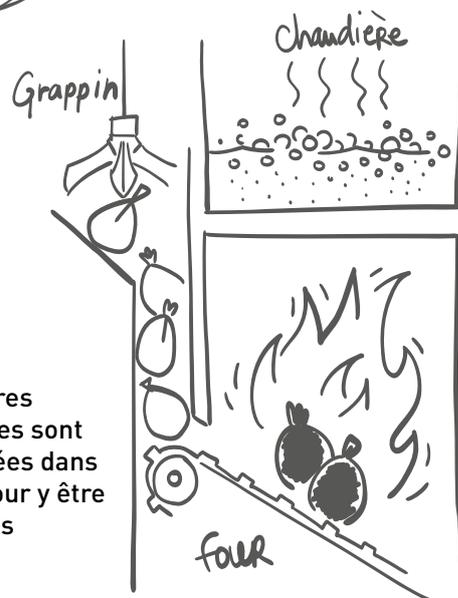
3

À l'UVE, les camions déversent les ordures ménagères dans une fosse d'une hauteur équivalente à un immeuble de 8 étages



4

Les ordures ménagères sont acheminées dans le four pour y être incinérées



5

La combustion produit de la chaleur et de l'électricité



Pour alimenter les réseaux de chaleur urbains de Caen la mer

Pour alimenter en chaleur les serres maraîchères situées à 700 m de l'UVE

Pour alimenter les besoins propres en électricité de l'UVE

DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES MAJEURS

Les déchets enfouis, c'est bientôt fini. En Normandie, comme partout en France, les centres d'enfouissement des déchets sont saturés. Ce mode de traitement, coûteux pour les collectivités et donc pour les contribuables, est de plus en plus taxé par l'État afin d'encourager la réduction, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique.

Le SYVEDAC et le SEROC ont mené une réflexion commune afin de trouver des solutions plus vertueuses pour le traitement de leurs déchets. Avec à la clé, une production d'énergie supplémentaire et un partage des coûts.

La solution de construction d'une 3^e ligne de four au sein de l'UVE de Colombelles est née de ce contexte régional et national.

AVEC LA 3^e LIGNE, VALORISER D'AVANTAGE DE DÉCHETS POUR PRODUIRE PLUS D'ÉNERGIE

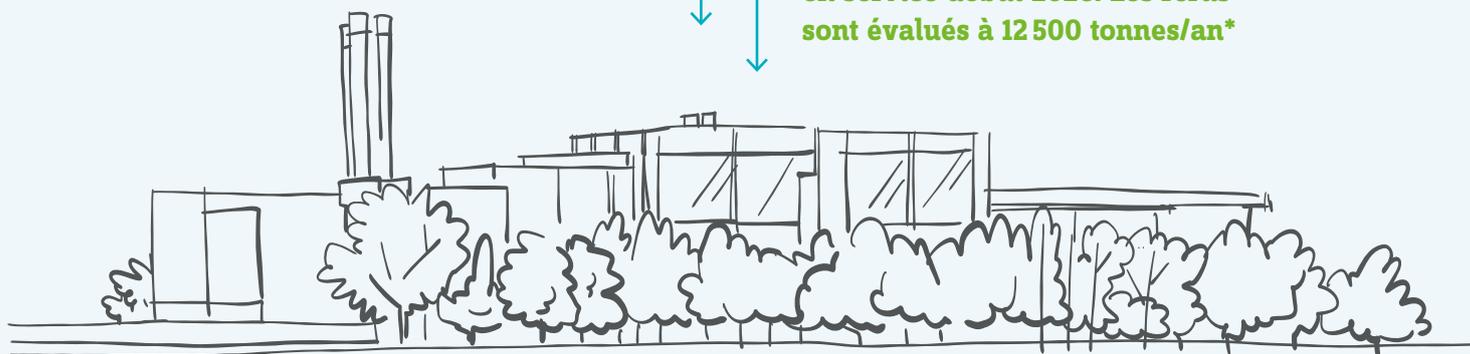
Avec la construction d'une nouvelle ligne de four, l'UVE de Colombelles pourra valoriser 50 000 tonnes de déchets supplémentaires par an. Ils seront issus des territoires du SYVEDAC et du SEROC.

D'OÙ PROVIENDRONT LES DÉCHETS ?

Les ordures ménagères
du SEROC
16 000 tonnes/an*,
100% enfouies

Les refus de tri du nouveau centre
de tri (Normantri)

Situé à 300 m de l'UVE, il sera mis
en service début 2026. Les refus
sont évalués à 12 500 tonnes/an*



Les déchets encombrants
collectés en porte-à porte
sur le territoire du SYVEDAC
1500 tonnes/an*enfouies

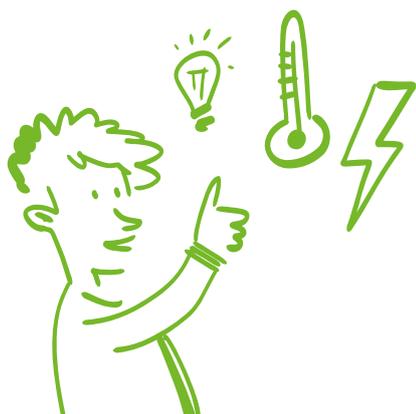
Les bennes encombrants issues
des déchèteries des adhérents
du SYVEDAC

20 000 tonnes/an* de déchets non valorisées
par les déchèteries, 100% sont enfouies

**Estimations de mai 2024 sur les tonnages prospectés en 2030*

UNE OPPORTUNITÉ POUR LE RÉSEAU DE CHALEUR DE CAEN LA MER

Si l'énergie produite grâce à la valorisation des déchets permet d'alimenter l'UVE et des serres, les habitants de la Communauté urbaine Caen la mer en bénéficieront également.



Pour la Communauté urbaine Caen la mer,
la chaleur issue de la combustion des déchets
est considérée comme une énergie renouvelable
à un coût maîtrisé pour son réseau de chaleur urbain.

La 3^e ligne de four permettra l'approvisionnement
en énergie de nouvelles communes telles que
Colombelles, Giberville, Mondeville ou encore Ifs.



QU'EST-CE QUE LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

C'est un temps d'échange et d'information qui a lieu avant le lancement d'un projet ayant un impact sur l'environnement.

Elle permet à chacun de s'informer, de mieux comprendre les enjeux et de donner son avis.



C'EST LE MOMENT DE VOUS EXPRIMER !



COMMENT PARTICIPER ?

Lors des moments clés de la concertation

- Lors de la **réunion publique de lancement** (Mardi 10 juin – Salle Jean Jaurès de Colombelles de 18h à 19h30)
- Lors des **3 réunions d'échanges**
 - Atelier 1 : le contrôle réglementaire et le contrat de confiance** (Mercredi 18 juin – UVE de Colombelles, de 18h à 19h30)
 - Atelier 2 : l'énergie et les réseaux de chaleur** (Mardi 24 juin – UVE de Colombelles, de 18h à 19h30)
 - Atelier 3 : les rejets produits par l'UVE et leurs traitements** (Mardi 1^{er} juillet – UVE de Colombelles, de 18h à 19h30)
- Lors d'**une visite de l'Unité de Valorisation Énergétique**, les **9, 16 et 19 juillet**. Inscription en ligne via le site internet du SYVEDAC
- Lors d'**une permanence** (Mardi 1^{er} juillet matin – centre commercial Mondeville 2)

Via les moyens d'expression à votre disposition

- Sur **les registres papier** disponibles à l'UVE et dans les mairies des communes environnantes
- Sur **le site internet** du SYVEDAC (syvedac.org), via la page créée spécialement pour la concertation
- **Par mail**, en écrivant à concertation@syvedac.org
- **Par courrier**, à l'adresse postale : SYVEDAC, 9 rue Francis de Pressensé, 14460 COLOMBELLES

ET APRÈS LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

Toutes les contributions recueillies durant la phase de concertation préalable seront prises en considération en vue de la conception et de la réalisation du projet.

Un bilan écrit sera diffusé au plus tard le 30 septembre et une réunion de restitution de la concertation préalable aura lieu vendredi 19 septembre à 18h à la salle Jean Jaurès de Colombelles.





UNE MISE EN SERVICE EN 2030

Dans le calendrier de réalisation de la 3^e ligne de four, plusieurs temps sont réservés à l'information et à la discussion avec les citoyens.



2023

Lancement du projet



2024

Choix de l'entreprise qui accompagne le projet sur le plan technique, juridique et financier



2026

Études détaillées, dépôts du permis de construire et demande d'autorisation environnementale (fin d'année)



2025

Lancement des études préalables et choix du maître d'œuvre (fin d'année)



2027

Finalisation des études de projet



2027 - 2028

Choix des entreprises de construction



Mise en service de la 3^e ligne : 2030

2028-2029

Travaux

Puis 2030

Réception définitive

PLUS D'INFOS

Le dossier de présentation du projet est à télécharger sur le site du SYVEDAC : syvedac.org

En envoyant vos demandes par mail à : concertation@syvedac.org

CONTACT

02 31 28 40 03 • concertation@syvedac.org

9 rue Francis de Pressensé, 14460 Colombelles

syvedac.org

